



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Reprise de revêtement - COLAS Franche Comté – rue des vignottes
ARR 2026-08-04-127-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise COLAS, 1078 Avenue Oehmichen, ETUPES 25460.
Vu l'avis des services techniques de la ville de SELONCOURT,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de reprise du revêtement, rue des vignottes, en agglomération de Seloncourt,

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de reprise du revêtement vont avoir lieu à SELONCOURT, rue des vignottes, à compter du 17 août 2026 pour une durée de 30 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement et la circulation de tous véhicules sera strictement interdit sauf aux riverains, pendant la durée du chantier. La chaussée sera réduite avec maintien des voies de circulation, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise COLAS chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 04 août 2026
PO/ Patrick LIEGEART
Adjoint aux travaux

